

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE PROJET 2017

Pièces à joindre au dossier :

- Relevé IBAN
- Devis

- Catégorie Sport
- Catégorie Jeunesse
- Catégorie Culture
- Catégorie Social, Handicap, Santé
- Catégorie Vie scolaire et périscolaire
- Catégorie Environnement
- Catégorie Divers

Dossier à retourner en Mairie

1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION :

Siège social.....

(Adresse usuelle):.....

.....

Téléphone : Email :

Objet de l'association (joindre copie des statuts lorsqu'il s'agit de la première demande ou s'ils ont fait l'objet d'une récente modification):

.....

Composition du bureau

Qualité	Nom/Prénom	Adresse mail	Téléphone
Président			
Vice-Président			
Trésorier			
Secrétaire			
Chargé(e) du dossier			

Adhérents

	2013/2014	2014/2015	2015/2016
<i>Jeunes (- 18 ans)</i>			
<i>Adultes</i>			
<i>Retraités</i>			

2 – DESCRIPTION DU PROJET

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3 - RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Subventions

Indiquez le montant des subventions municipales perçues et celles demandées pour cette année

2015		2016		2017	
Fonctionnement	projet	Fonctionnement	projet	Fonctionnement	projet
€	€	€	€	€	€

Situation des comptes

Caisse (argent liquide)	
Compte bancaire 1	
Compte bancaire 2	
Livrets	
SICAV	

4- PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Dépenses	Recettes

Je soussigné(e), Président(e) de l'association certifie l'exactitude des renseignements qui figurent dans la présente demande, engage l'association à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention (notamment à fournir la justification de l'emploi des fonds accordés) par l'envoi en fin d'exercice du compte-rendu financier et à tenir à la disposition des fonctionnaires qualifiés tous livres et pièces comptables

A _____ Le,
Le président (Nom-Prénom signature)

Rappel : Art L. 1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. »